

il s'en faut que tout soit donné directement à Saint-Vincent. Nous trouvons bien des donations affectées à des églises particulières aux besoins desquelles l'église de Saint-Vincent se chargeait de pourvoir à titre de patronage, et sans en rien retirer pour son propre compte. C'est ainsi que la charte 241 contient des donations faites à Saint-Martin-de-Prissé ; ailleurs elles sont faites en faveur de Saint-Clément ; la charte 453 concerne Saint-Symphorien-de-Viré, et la onzième crée la paroisse de Cenves qui, à la fin du siècle dernier était encore à la collation du Chapitre de Saint-Vincent.

Quand il serait possible d'apprécier la valeur présente de ces immeubles, on ne pourrait encore se faire une juste idée de ce qu'ils valaient à l'époque des donations. Ces terres, ou n'avaient jamais été défrichées, ou par suite de la dévastation des barbares et de la désolation qu'ils avaient proménée partout, étaient retombées à peu près dans leur état primitif. Tout alors était donc pour ainsi dire, à créer en fait d'agriculture. L'Eglise n'a pas fait défaut à cette tâche aussi utile que modeste, aussi politique que laborieuse.

« Dépositaire des plus nobles débris de l'ancienne civilisation, elle ne dédaignait point de recueillir, avec la science et les arts de l'esprit, la tradition des procédés mécaniques et agricoles. Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation, c'était encore un asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie, sous toutes ses formes ; ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce qu'aujourd'hui nous appelons une ferme modèle : et il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire (1). »

Il est communément reçu de dire que les moines ont dé-

(1) Amédée Thierry.